

DÉPARTEMENT D'INDRE & LOIRE

EXTRAIT DE REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL  
D'ADMINISTRATION

**Séance du 20 février 2024**

N/Réf : Bdk/LB 20/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt février, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, légalement convoqué le 10 janvier 2024, s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux de son siège au 25 rue du Rempart à Tours, sous la présidence de Monsieur Michel GILLOT.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs, Michel GILLOT, Christian GATARD, Sylvia GAURIER, Alain ANCEAU, Benoit BARANGER, Alain BENARD, Thierry CHAILLOUX, Claude COURGEAU, Michèle GASNIER, Patrick LEFRANCOIS, Alain MEDINA, Patrick MICHAUD (arrivé à 10h20), Françoise MORIN, Gérard PERRIER, Bertrand RITOURET (arrivé à 10h15), Oulématou BA-TALL (Suppléante de Alice WANNERROY), Anne PINSON (Suppléante de Gérard HENAULT).

**Etaient absents et excusés :**

Mesdames et Messieurs, Isabelle SENECHAL (ayant donné pouvoir à Benoit BARANGER), Michel GUIGNAudeau (ayant donné pouvoir à Michel GILLOT) Pascal BRUN (ayant donné pouvoir à Oulématou BA-TALL), Jean-Marie CARLES, Annie LAURENCIN, Olivier LEBRETON (ayant donné pouvoir à Sylvia GAURIER), Bruno MEREAU, Vincent MORETTE, Jean-Paul ROBERT (ayant donné pouvoir à Christian GATARD),

**Assistaient également à la séance :**

Madame Béatrice WACONGNE, Payeuse Départementale d'Indre-et-Loire.

Monsieur Benoit de KILMAINE, Directeur Général du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire,  
Monsieur Laurent BEUZIT, Directeur du pôle Administration Générale, Finances du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire.

**D-2024-09 – CONSEIL MEDICAL DEPARTEMENTAL – FORMATION PLENIERE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS AU CENTRE DE GESTION**

Le secrétariat des instances médicales est assuré par les centres de gestion pour les agents publics territoriaux relevant des collectivités et établissements publics affiliés aux Centres de Gestion. Depuis le 1<sup>er</sup> février 2022, le comité médical et la commission de réforme sont regroupées au sein d'une seule et même instance, le conseil médical départemental. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de cette instance médicale unique sont fixées par le décret n°2022-350 du 11 mars 2022 relatif aux conseils médicaux dans la fonction publique territoriale. Si l'article 52 de ce décret a prévu des mesures transitoires parmi lesquelles le maintien provisoire des médecins agréés et des représentants du personnel siégeant au sein des anciennes instances médicales, il est resté silencieux s'agissant des représentants de l'administration siégeant au sein de l'ex-commission de réforme.

Par délibération du 8 novembre 2022, le Conseil d'administration s'est prononcé sur la désignation des représentants suivants :

Titulaires	1 <sup>ers</sup> suppléants	2 <sup>èmes</sup> suppléants
<b>Monsieur Michel GILLOT</b> <b>Monsieur Gérard PERRIER</b>	<b>Madame Elisabeth GRELIER</b> <b>Monsieur Alain ANCEAU</b>	<b>Monsieur Claude COURGEAU</b> <b>Madame Patricia SUARD</b>

REÇU EN PREFECTURE

le 29/02/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-037-283700128-20240220-D\_2024\_09-D

Il est proposé au Conseil d'administration de modifier cette liste et de procéder à l'élection de nouveaux représentants.

**Le Conseil d'Administration,**

**Vu** le code général de la fonction publique territoriale,

**Vu** le décret n°87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux,

**Vu** la délibération du Conseil d'administration du XX novembre 2022 portant désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion au sein du Conseil médical.

**Considérant** la nécessité de sécuriser la tenue des réunions de la formation plénière du conseil médical départemental compétente pour les agents relevant des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion,

Sur proposition de Monsieur le Président du Centre de Gestion de procéder, par un vote des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion au Conseil d'Administration du Centre de Gestion, à la désignation des membres appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical,

**Après en avoir délibéré et renoncé au vote à bulletin secret,**

**Décide :**

- **De procéder** au vote des représentants titulaires et suppléants appelés à siéger à la formation plénière du conseil médical départemental :  
Résultat du scrutin :  
Présents : 17  
Pouvoirs : 5  
Votants : 22  
Suffrages exprimés : 22
- **De désigner**, en qualité de membres de la formation plénière du conseil médical départemental compétente pour les agents relevant des collectivités et établissements publics affiliés au Centre de Gestion

Titulaires  
**Madame Patricia SUARD**  
**Monsieur Gérard PERRIER**

1<sup>ers</sup> suppléants  
**Madame Michèle GASNIER**  
**Monsieur Alain ANCEAU**

2<sup>èmes</sup> suppléants  
**Monsieur Claude COURGEAU**  
**Madame Elisabeth GRELIER**

Acte transmis à la Préfecture le : 29/02/2024  
Acte reçu en Préfecture le : 29/02/2024  
Acte publié électroniquement le : 29/02/2024  
Acte Exécutoire

Fait et délibéré, le 20 février 2024  
Pour expédition conforme,

Le Président du Centre de Gestion  
d'Indre-et-Loire,

Michel GILLOT